

# **Feuille d'Avis du district de Courtelary**

**Edition du 27 mars 2020**

## **Conseil municipal**

Afin de respecter les directives de l'OFSP le Conseil municipal a tenu sa séance du lundi 23 mars dernier par vidéoconférence. Malgré l'épidémie de coronavirus, l'exécutif est pleinement opérationnel et à même de prendre les décisions nécessaires. Il rappelle à la population qu'il est à la disposition de chacun en cas de question ou de problème.

Le Conseil municipal suit la situation sanitaire de près et prie la population de respecter les consignes édictées par la Confédération et le canton de Berne. Il est dès lors souhaité que chacun reste le plus possible à la maison et ne sorte qu'en cas de nécessité. A ce propos, vous trouverez ci-dessous un rappel du tout-ménage distribué jeudi dernier dans les boîtes aux lettres du village.

L'exécutif est en pensées avec les citoyennes et citoyens de notre commune et les assure de leur plein soutien durant cette période pénible particulièrement pour les personnes à risque et adresse à chacun ses chaleureux messages. Il adresse également toute sa reconnaissance et remercie toutes les personnes qui s'engagent pour combattre ce virus sournois, en particulier le personnel soignant, mais aussi tous les bénévoles qui s'occupent des personnes ayant besoin de soutien.

## **Personnel communal**

Le Conseil municipal a décidé d'instaurer le télétravail pour l'administration communale. Les employés seront présents au bureau, à tour de rôle, pour répondre au téléphone et donner suite aux courriers. Une partie du travail sera effectué depuis la maison. La bibliothécaire effectuera certains travaux de classement, seule, dans les locaux de la bibliothèque. La voirie et le concierge continueront de travailler en appliquant scrupuleusement les directives de l'OFSP.

## **Vandalisme**

Les toilettes de la gare ont tout récemment été victimes de vandalisme. Le Conseil municipal a décidé de ne pas mandater d'entreprise pour effectuer les réparations nécessaires, ces toilettes seront tout simplement fermées. Il est utile de rappeler que si nous pouvions trouver des toilettes publiques à la gare de Villeret c'est par rapport au fait que la commune en finançait l'entretien. A ce propos le Conseil municipal remercie chaleureusement Monsieur Fernand Oppliger qui s'est occupé de cette tâche ingrate pendant de très nombreuses années.

## **Halle**

Une entreprise régionale a été mandatée pour remplacer les portes de la salle des engins à la halle de gymnastique. Des portes renforcées seront installées en remplacement des anciennes qui posaient problème aux utilisateurs, tant leur maniement était devenu difficile.

## **Entretien des chemins**

Le Conseil municipal a décidé de commander des travaux d'entretien du chemin menant de la rue du Pâturage au Pâturage de la Côte. Ces travaux visent à la réfection de la portion de route en aval du bovi-stop ainsi qu'en amont dans le but de diminuer le charriage de matériaux lors des orages.

## **Ramassage des déchets et cartons**

Malgré les évènements actuels, la tournée des déchets ainsi que la tournée verte sont assurées selon le planning prévu. En raison de la fermeture de la déchèterie de Saint-Imier, le Conseil municipal a décidé que les cartons seraient à nouveau collectés à partir de la tournée des déchets du mercredi 1<sup>er</sup> avril et ce jusqu'à nouvel avis. Les cartons seront ficelés et ne devront, bien entendu, pas contenir d'autres déchets !

Suite à diverses remarques, faites notamment lors de l'assemblée municipale, une tournée verte supplémentaire sera effectuée en novembre 2020 pour autant que les conditions météorologiques le permettent. Les informations définitives seront transmises début novembre au sujet de cette tournée verte complémentaire, qui ne figure pas dans le mémento.

## **Mise à ban des champs**

Rappelons que les champs et prés, cultivés ou non, sont totalement mis à ban depuis le 1<sup>er</sup> avril. Il est dès lors interdit d'y pénétrer, que ce soit à pied, à cheval ou au moyen de n'importe quel autre moyen de locomotion. Il est formellement interdit également d'y lâcher des animaux tels que chiens ou volailles. Par ailleurs, les propriétaires de chiens sont instamment priés de ramasser les déjections de leurs animaux, où qu'elles soient déposées, aussi bien dans le village qu'à l'extérieur, et de les éliminer dans les poubelles ad hoc ou les sacs officiels de déchets ménagers. La population et les visiteurs sont remerciés par avance de se plier à cette législation et de marquer ainsi leur respect envers la propriété d'autrui d'une part, l'espace public d'autre part.

## **Qualité de l'eau**

Voici les résultats du dernier rapport d'analyse réalisé par RuferLab suite à notre prélèvement du 5 mars 2020 aux Toulères (captage). Température mesurée in-situ : 7.5°C ; Escherichia coli / germe(s)/100ml : 0 ; Entérocoques / germe(s)/100ml : 0 ; Germes aérobies / germe(s)/ml : 2. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml.

Le Conseil municipal est satisfait de constater que l'analyse de l'eau prélevée à La Praye et aux Toulères ne mentionne aucun dépassement des valeurs applicables aux produits de dégradation du chlorothalonil dans l'eau potable.

Le Conseil municipal

Villeret, le 23 mars 2020

---

## Tournée verte

Avec la reprise de la tournée verte il est utile de rappeler quelques principes :

**Sont collectés** : Les restes de fruits et de légumes crus, épluchures, tailles d'arbres et de haies, branches et arbustes, tontes de gazon et d'herbe, feuillage, paille, foin, déchets végétaux de jardin, marc de café (sans papier filtre), fleurs et plantes fanées ainsi que coquilles d'œufs.

**Sont refusés** : ordures ménagères, restes d'aliments cuits (huile, viandes, os ...) litières et excréments d'animaux, attaches, ficelles, sacs d'aspirateur, mégots de cigarettes, cendres de bois, copaux de tronçonnage, filtres divers, suie, rumex et chardon, déchets métalliques, conserves, boîtes, piles, débris de verre, matières plastiques, berlingots, sachets de thé, tubes, papier, débris de porcelaine et terre cuite.

**Conditionnement** : tous les déchets verts sont à conditionner dans des Vegebox de 140 ou 240 litres (conteneurs étanches). Les branches doivent être attachées en fagots dimensions max. 120 cm de long et 30 cm de diamètre, de 20 kg au plus. Les déchets en vrac ou dans des sacs en toile (comme ceux qu'il est possible d'acheter chez Landi) ne seront pas pris en charge en raison de leur poids souvent excessif et ne permettant pas au personnel communal de les hisser dans la benne du camion de ramassage.

Le Conseil municipal

Villeret, le 23 mars 2020

---

## Solidarité

Le Conseil municipal vous rappelle l'action entreprise en collaboration avec le Conseil de paroisse en rapport à la situation d'émergence créée par la diffusion du Covid-19. Nous en appelons à la prudence et à la responsabilité envers les personnes à risque, mais également à la solidarité active ! Ceux qui sont affectés par une pathologie chronique et les personnes de plus de 65 ans doivent impérativement rester à leur domicile, tous les autres doivent limiter leurs déplacements. De ce fait, beaucoup de personnes risquent de se retrouver isolées.

Pour ces différentes raisons, le Conseil municipal et le Conseil de Paroisse de Villeret vous proposent un service d'aide centré sur les points suivants :

- **Effectuer et livrer à domicile les courses de 1<sup>ère</sup> nécessité, avec à réception, un paiement au comptant.**
- **Effectuer le transport de personnes devant impérativement se déplacer (chez le médecin, à l'hôpital, à la poste ou à la banque).**

Il est bien évident que les deux tâches décrites ci-dessus seront effectuées par des personnes ne faisant pas partie d'un groupe dit « à risque » et que les distances de sécurité seront respectées.

- **Service d'écoute et de soutien moral téléphonique par le pasteur.**

Pour bénéficier de ces différents soutiens proposés, veuillez prendre contact avec notre pasteur, M. Silvestrini, qui se tient à votre entière disposition tous les jours au numéro de téléphone suivant :

**079 289 95 06**

Dès lors, pour mettre sur pied ce service de solidarité et si vous êtes disponible pour faire partie de l'équipe de soutien, il vous est possible de nous contacter à l'adresse e-mail suivante :

**[solidarite@villeret.ch](mailto:solidarite@villeret.ch)**

Le numéro de téléphone du pasteur est réservé prioritairement aux demandes d'aide. Les personnes disponibles sont priées de s'annoncer par courriel en indiquant leurs coordonnées et disponibilités. Elles seront ensuite contactées en temps opportun.

Les services proposés seront opérationnels à partir du lundi 23 mars 2020. En cas d'urgence extrême, une solution sera trouvée.

Nous vous rappelons, en outre, que l'administration communale ainsi que le Conseil municipal sont à votre disposition pour répondre à vos questions au numéro suivant : 032 941 23 31 ou par courriel à l'adresse : [admin@villeret.ch](mailto:admin@villeret.ch), durant les heures de bureau.

Le Conseil municipal et le Conseil de Paroisse de Villeret

Villeret, le 23 mars 2020